

libéraux, d'améliorer la permanence des soins, d'assurer une gestion coordonnée des parcours de santé (incluant l'éducation thérapeutique du patient, une meilleure organisation des entrées et sorties d'hospitalisation...).

Autres latitudes, contexte différent. La communauté de communes de la vallée de la Barousse, dans les Hautes-Pyrénées, s'inquiète du risque de désertification médicale. Sur les quatre médecins, deux sont âgés de plus de 60 ans, et il n'est pas facile de trouver des jeunes médecins prêts à créer un cabinet dans ce territoire rural. Misant sur le fait qu'un projet de maison de santé pluri-professionnelle sera attractif pour de jeunes professionnels, la communauté de communes nous sollicite en juillet 2012 pour un accompagnement. Une étude de faisabilité est d'abord conduite afin d'identifier les attentes des professionnels de santé et des élus, mais aussi leurs craintes et leurs conditions d'engagement dans un tel projet. Cette étude de faisabilité montre que tous les professionnels de santé du territoire sont intéressés pour développer les coopérations pluri-professionnelles ; la majorité se regroupe physiquement, les autres participant au projet de santé commun tout en restant dans leur cabinet. En plus des professionnels déjà installés sur le territoire, de nouveaux professionnels viennent s'associer au projet, attirés par la perspective

d'un exercice partagé dans une MSP. L'accompagnement se poursuit alors avec les professionnels de santé sous forme collective, pour les aider à élaborer en commun un projet de santé, abordant aussi bien les modes d'organisation dans les locaux communs, l'accueil de stagiaires, les modalités de coopération sur les maladies complexes (notamment la prise en charge des personnes âgées dépendantes), l'approche juridique. Parallèlement, nous assurons une médiation entre les élus et les professionnels de santé. Plusieurs aspects se négocient ainsi progressivement, tels que la reconversion des locaux existants, le statut juridique, le partage des coûts des nouveaux locaux, l'investissement informatique. Fin décembre 2012, le projet de santé rédigé est présenté à l'agence régionale de santé, avec laquelle les négociations vont se poursuivre.

Au travers de ces exemples, nous voyons que les collectivités locales et leurs regroupements se positionnent de plus en plus comme des acteurs incontournables des politiques de santé publique, aux côtés des professionnels de santé et de l'ARS. Ce partenariat nécessite de bien comprendre les attentes et positionnements de chaque type d'acteurs, de les concilier, tout en clarifiant la répartition des rôles entre eux. C'est aujourd'hui l'élément central de notre accompagnement. ✚

Le Réseau des villes actives du Programme national nutrition santé

Le Programme national nutrition santé est né d'une volonté politique faisant écho aux objectifs nutritionnels fixés par le Haut Comité de santé publique.

Sa mise en application pratique auprès des populations a trouvé au sein des collectivités une réceptivité facilitée par les chartes d'engagement en nutrition.

L'engagement des communes signataires au sein du Réseau des villes actives du PNNS a ensuite fortement contribué à la diffusion, à la cohérence et à la montée en qualité de cette politique ambitieuse de santé publique.

Le Programme national nutrition santé a été initié en 2001, reprenant les objectifs nutritionnels de santé publique fixés par le Haut Comité de santé publique. Pour que ses recommandations ne restent pas à l'état d'intention et pour leur donner une réalité pratique, une déclinaison territoriale était indispensable. Les municipalités, par leurs compétences, leurs liens avec les populations et de nombreux acteurs intervenant dans les domaines social, sanitaire, éducatif, jeunesse et sports, sont des acteurs importants pour la mise en œuvre d'interventions de proximité. Dans cette logique, les villes ont été incitées dès 2004 à signer une charte des villes actives du PNNS, dans laquelle

elles s'engagent à devenir un « acteur actif » du PNNS en mettant en œuvre, au moins une fois par an, une action conforme au PNNS et à veiller à ce que toute action nutritionnelle impliquant la collectivité n'aille pas à l'encontre des repères de consommation du PNNS.

Cette charte d'engagement de la collectivité en nutrition santé, cosignée par le maire, le ministre de la Santé et le président de l'Association des maires de France, s'inscrit dans une démarche officielle et solennelle rappelant les responsabilités de la commune en matière de santé publique.

Localement, le suivi de ces engagements est assuré par deux référents communaux, l'un élu, l'autre issu de l'administration communale.

Pour que les municipalités ne se retrouvent pas isolées dans leur démarche, qu'elles puissent communiquer entre elles, se sentir solidaires d'une même mission et qu'elles puissent profiter des bonnes idées en nutrition santé mises en pratique sur le terrain par d'autres collectivités engagées par la charte, est née l'idée de mettre en réseau toutes les villes signataires, avec aussi le souhait de créer ainsi une dynamique encourageant d'autres adhésions.

Dr Yves Pagès
Président de Défi santé nutrition, président de la Société française de sport santé



Un site internet centralisant les actions des villes

C'est ainsi qu'à son initiative et sous sa responsabilité l'association brestoise Défi santé nutrition a mis en place, début 2008, avec le soutien de la Direction générale de la santé, le Réseau des villes actives du PNNS, dont le point de rencontre et le lien sont le site internet : <http://www.reseauvillesactivespnns.fr/>, centralisant toutes les actions en nutrition des villes actives.

Ce site offre plusieurs fonctionnalités : d'abord celle de répertorier et visualiser sur une carte de France toutes les collectivités signataires de la charte. Actuellement, le réseau compte plus de 300 collectivités, essentiellement des communes, représentant une population de 13 millions d'habitants.

Une boîte à outils est disponible sur le site permettant de consulter les documents de l'Inpes sur la nutrition. Un lien avec le site www.evalin-nutrition.fr est assuré pour la recherche d'éléments d'évaluation.

Les actions nutrition engagées par les collectivités sont décrites dans une fiche action détaillée, qui avant sa publication sur le site est soumise à l'appréciation d'un comité scientifique pour validation.

Ce comité, composé d'experts issus des agences régionales de santé, des observatoires régionaux de santé, de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé, des directions régionales jeunesse et sport, de la Société française de sport santé, des Villes santé OMS et de Défi santé nutrition, apprécie la conformité de l'action aux recommandations du PNNS et son intérêt en matière de nutrition santé. Ce cadrage, cette mise en cohérence, est aussi le garant du sérieux et de la qualité des actions engagées qui sont ensuite publiées sur le site.

Toutes ces fiches action des collectivités territoriales, colligées sur le site, sont accessibles de façon détaillée à tous les référents communaux, qui disposent chacun d'un identifiant et d'un mot de passe, mais aussi au grand public, qui peut consulter les résumés des actions.

La recherche peut se faire sur la page d'accueil par type d'action défini dans les deux champs thématiques de l'alimentation et de l'activité physique et selon plusieurs leviers stratégiques : information-communication/éducation/formation/actions visant à créer ou modifier l'offre de service. La recherche d'action peut aussi se faire par type de public visé et par région.

Ainsi, le Réseau des villes actives du PNNS et son site internet valorisent les actions des villes qui sont donc visibles aux yeux de tous, pouvant faire naître une saine émulation dans l'avancée de leurs projets en nutrition santé ainsi qu'un sentiment d'appartenance à un réseau socialement utile.

Mais le réseau permet surtout de mutualiser les actions mises en œuvre. Le site internet du réseau est donc l'outil essentiel de cette mise en commun qui permet de partager les expériences et les projets pour répondre aux interrogations des référents, et aider élus et services municipaux dans la conception et la mise en œuvre de projets toujours plus innovants, ou

l'adaptation locale d'une action qui a fait ses preuves ailleurs.

Le site permet de constituer une base de projets en nutrition évolutive (alimentation et activité physique), consultable sur internet. Cette base, par sa mutualisation, représente une source d'information et d'inspiration pour de nouveaux projets des collectivités actives, susceptible de créer une dynamique pour faire progresser l'emprise territoriale de la prévention en santé nutrition.

En témoignent les plus de 12 000 connexions recensées en 2012, à partir d'un accès au site effectué préférentiellement à 60 % par le moteur de recherche Google, et les 230 nouvelles actions publiées où prédominent pour plus d'1/3 les actions d'éducation et également pour 1/3 celles visant les publics d'enfants-adolescents, ce qui se comprend aisément compte tenu de la compétence des communes en matière d'écoles publiques. Cependant, on constate qu'une large majorité des référents ne consultent le site que moins d'une fois par mois.

Mais la réussite d'une bonne mutualisation des actions des villes actives, objet principal du réseau, suppose que la qualité de ces actions et de leur retranscription sur le site soit suffisante pour qu'elles soient exploitables et profitent au plus grand nombre.

On peut ainsi retenir un certain nombre de limites à la mutualisation :

- Principalement, des fiches actions insuffisamment décrites et renseignées.
- Également, le défaut de recrutement dans le réseau de communes qui, mettant pourtant en œuvre des actions en nutrition, ne signent pas pour autant la charte d'engagement. Leurs actions ne peuvent être recensées, ni évaluées, ni validées, et échappent ainsi à la mise en ligne pour tous.
- Il faut signaler aussi l'oubli de certaines villes, pourtant actives, de retranscrire sur le site des actions pourtant engagées.
- D'autres, non respectueuses de leur engagement initial, n'ont plus d'action après la signature de la charte. Il y a là un manque de discipline préjudiciable à la dynamique de groupe.
- Ce manque d'implication peut se retrouver dans une fréquentation insuffisante du site par les référents.
- Nous retiendrons aussi un manque de visibilité du réseau parmi les nombreux acteurs institutionnels, réseaux associatifs et multiples initiatives présents autour de la nutrition santé.
- Certaines limites peuvent aussi être imputées au fonctionnement du site lui-même, tout le monde n'étant pas égal dans le maniement d'internet.
- Nous citerons aussi une maîtrise inégale des collectivités en méthodologie de projet et des capacités budgétaires qui peuvent limiter les ambitions de petites communes à reproduire certaines actions de plus grandes villes.
- Les communes peuvent enfin oublier de signaler les changements de référents ou les modifications de

mails, ou de faire remonter aux ARS leur bilan annuel de fiches actions.

Le constat des facteurs limitant la mutualisation doit faire promouvoir un certain nombre d'opportunités. Elles passent d'abord par une meilleure communication institutionnelle, évitant la dispersion, pour mieux faire connaître le Réseau des villes actives comme outil officiel de la mutualisation du PNNS :

- en subordonnant l'utilisation du logo « Villes actives PNNS » à la mise en œuvre d'au moins une action par an publiée sur le site ;
- en formant mieux au PNNS et en accompagnant davantage les référents communaux ;
- en améliorant la qualité des fiches actions, où les pôles de compétence régionaux en éducation pour la santé (Ireps) peuvent apporter une aide en méthodologie de projet ;
- en complétant les fiches d'éléments d'évaluation pertinents, grâce au lien avec le site Evalin. La refonte récente du modèle de fiche action à remplir, avec des rubriques plus détaillées à réponse obligatoire, est de nature à améliorer sensiblement la qualité de retranscription des actions ;
- en relançant les communes pour qu'elles consultent plus régulièrement le site et produisent de nouvelles actions ;

- en favorisant davantage les rencontres et échanges de compétences entre villes voisines.

Soulignons enfin le rôle important que doivent jouer les ARS comme relais régional pour recruter de nouvelles collectivités, notamment en organisant à leur intention des réunions de sensibilisation au PNNS, mais aussi pour suivre sur le site l'avancement de la base de projet en nutrition des collectivités de leur territoire.

Au total, nous retiendrons que le Réseau des villes actives du PNNS représente un outil essentiel mais perfectible pour la mutualisation des actions nutrition des collectivités et leur diffusion sur le territoire national.

Un renforcement de la communication, la montée en puissance des ARS sur le réseau, le concours des pôles de compétence en région sont de nature à optimiser son fonctionnement pour installer sur le territoire national une référence européenne originale en matière de prévention santé nutrition.

Les perspectives de développement du réseau offrent une excellente opportunité pour la promotion de l'activité physique et de l'équilibre alimentaire à travers le vecteur de proximité incontournable que représentent les collectivités locales, devant permettre une réelle avancée pour une prise de conscience de la population et pour faire évoluer les comportements. 🧩